

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1. Type de boîte de vitesses : mécanique à 16 rapports AV et 2 rapports AR de série.
BV optionnelles : mécaniques : BV 12 ou BV 16.
- 4.1.1. Emplacement du levier de commande : manuel au plancher côté droit du siège conducteur ou semi-automatique au volant. A commande électro-pneumatique en option.
- 4.2. Type d'embrayage : monodisque ou bi-disques à sec.
- 4.2.1. Mode de commande : hydraulique.
- 4.3. Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : arbre de transmission et ponts AR (3+4).
- 4.4. Démultiplication de la transmission :
- 4.4.1. Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 13 R 22.5 = 3 430
- 4.4.2. Démultiplication et vitesses : 1 000 tr/mn
- 4.4.2.1. Boîte de vitesses : BV16 (1) 16 rapports

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapport de pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/mn en km/h
1 ^{ère}	13,80	4,00	55,20	3,72
2 ^{ème}	11,54		46,16	4,45
3 ^{ème}	9,49		37,96	5,42
4 ^{ème}	7,93		31,72	6,48
5 ^{ème}	6,53		26,12	7,87
6 ^{ème}	5,46		21,84	9,42
7 ^{ème}	4,57		18,28	11,25
8 ^{ème}	3,82		15,28	13,46
9 ^{ème}	3,02		12,08	17,03
10 ^{ème}	2,53		10,12	20,33
11 ^{ème}	2,08		8,32	24,73
12 ^{ème}	1,74		6,96	29,56
13 ^{ème}	1,43		5,72	35,97
14 ^{ème}	1,20		4,80	42,87
15 ^{ème}	1,00		4,00	51,45
16 ^{ème}	0,84		3,36	61,25
M. AR. 1	12,92		51,68	3,98
M. AR. 2	10,80		43,20	4,76

Pont planétaires :

- 3.00 Couples de pont : 1.09 - 1.21 - 1.33
- 4.00 Couples de pont : 1.09 - 1.21 - 1.33 - 1.50 - 1.71

4.4.2.2. BV 16 (2) 1^{ère} - 16,41 - 2^{ème} - 13,80 - 3^{ème} - 11,28 - 4^{ème} - 9,49 - 5^{ème} - 7,76 - 6^{ème} - 6,53 - 7^{ème} - 5,43 - 8^{ème} - 4,57 - 9^{ème} - 3,59 - 10^{ème} - 3,02 - 11^{ème} - 2,47 - 12^{ème} - 2,08 - 13^{ème} - 1,70 - 14^{ème} - 1,43 - 15^{ème} - 1,19 - 16^{ème} - 1,00 - AR1 - 15,36 - AR2 - 12,92

4.4.2.3. BV 12 (1) 1^{ère} - 12,33 - 2^{ème} - 9,59 - 3^{ème} - 7,44 - 4^{ème} - 5,78 - 5^{ème} - 4,57 - 6^{ème} - 3,55 - 7^{ème} - 2,70 - 8^{ème} - 2,10 - 9^{ème} - 1,63 - 10^{ème} - 1,27 - 11^{ème} - 1,00 - 12^{ème} - 0,78 - AR1 - 11,41 - AR2 - 8,88

4.4.2.4. BV 12 (2) 1^{ère} - 15,86 - 2^{ème} - 12,33 - 3^{ème} - 9,57 - 4^{ème} - 7,44 - 5^{ème} - 5,87 - 6^{ème} - 4,57 - 7^{ème} - 3,47 - 8^{ème} - 2,70 - 9^{ème} - 2,10 - 10^{ème} - 1,63 - 11^{ème} - 1,29 - 12^{ème} - 1,00 - AR1 - 14,68 - AR2 - 11,41

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie

- 4.5. Vitesse maximale effective (en km/h) : 90
- 4.6. Indicateur de vitesses : oui
- 4.7. Compteur kilométrique : oui
- 4.8. Chronotachygraphe : oui
- 4.9. Limiteur de vitesses : oui

5. SUSPENSION

Pour H37-37S

- 5.1. Avant (essieux 1 + 2) : Ressorts à lames paraboliques ou ressorts à lames semi-elliptiques. Evidgom et stabilisateur (sur demande). Amortisseurs (sur demande)
- 5.2. Arrière (essieux 3 + 4) : Ressorts à lames paraboliques ou semi elliptiques. Bielles de guidage de ponts. Stabilisateur (s) sur demande. Amortisseurs sur demande.
- 5.2.1 Suspension non équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3 CEE modifiée.

Pour H41-41S

- 5.1. Avant (essieux 1+2) : Ressorts à lames paraboliques ou ressorts à lames semi-elliptiques. Evidgom et stabilisateur (sur demande). Amortisseurs (sur demande)
- 5.2. Arrière (essieux 3+4) : 8 coussins pneumatiques, 2 amortisseurs télescopiques, stabilisateur. V supérieurs et 2 barres de réaction inférieures. Stabilisateurs de série
- 5.2.1. Essieux moteur : pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3 CEE modifiée

6. DIRECTION

- 6.1. Type de direction : à vis et écrou à recirculation de billes. Essieux 1 et 2 reliés mécaniquement par bielle pendante et barre de direction
En cas de défaillance une pompe hydraulique de secours entraînée par les roues intervient en remplacement des pompes principales.

- 6.2. Diamètre de braquage hors-tout (m) :

VARIANTES	1	2	3	4	5
DIAMETRE	19,9	21,6	22,4	24,9	25,0

7. FREINAGE

- 7.1. Frein de service : système de freinage électro-pneumatique à gestion électronique composé de :
- 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les

- 7.2. Répartiteur de freinage : oui, module l'effort de freinage sur les roues des essieux 3 et 4 en fonction de la charge

7.2.1. Dispositif anti-bloqueur des roues : oui, intégré au système de freinage électronique, cat 1, avec un capteur sur essieux 1, 2 et 4.

- 7.3. Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits.

- 7.4. Frein de stationnement : agit sur les cylindres à ressorts des essieux 3 et 4.

- 7.5. Mode transmission des efforts aux roues :

7.5.1. Frein de service : à air sous pression

7.5.2. Frein de secours : à air sous pression

7.5.3. Frein de stationnement : à mécanique à ressorts

- 7.6. Assistance des freins :

7.6.1. Freins de service : à air comprimé

7.6.2. Freins de secours : à air comprimé

7.6.3. Freins de stationnement : non

- 7.7. Réservoir de fluide ou d'énergie :

1 réservoir d'air comprimé de 4 L pour dessiccateur d'air en option

1 réservoir d'air comprimé de 4 L pour remorque, secours et parking en option

1 réservoir d'air comprimé de 40 L et un de 30 L pour circuit AV

1 réservoir d'air comprimé de 40 L et un de 30 L pour circuit AR

7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances :

a) voyant lumineux de couleur rouge sur la planche de bord.

b) voyant lumineux de couleur orange pour anti-bloqueur.

7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme :

a) chute de pression.

b) défaillance de l'anti-bloqueur.

7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : en mettant le contact

- 7.8. Type de freins :

7.8.1. Freins de service :

7.8.1.1. Sur essieu 1 : à disques

7.8.1.2. Sur essieu 2 : à disques

7.8.1.3. Sur essieu 3 : à tambours ou à disques

7.8.1.4. Sur essieu 4 : à tambours ou à disques

7.8.2. Freins de secours : à tambours ou à disques

7.8.3. Freins de stationnement : à tambours ou à disques

- 7.9. Ralentisseur :

7.9.1. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II : non concerné

7.9.2. Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : - hydraulique (option)

7.9.3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai du type II bis : frein moteur (EVB)

7.10. Circuit de freinage pour la remorque : oui, (sur demande), alimentation pneumatique.

Commande pneumatique ou pneumatique et électrique assurée par une prise ISO 7638/1996.

7.10.1. Commande séparée du freinage de la remorque : néant

7.10.2. Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : en liaison avec le circuit de freinage de la remorque.

8. CARROSSERIE

- 8.1. Carrosserie : châssis-cabine

- 8.2. Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier

- 8.3. Nombre de places assises : 2, sur demande 3

- 8.4. Sièges

8.4.1. A l'avant : 1 siège conducteur réglable, 1 siège passager réglable
Sur demande : 1 siège central fixe ou banquette 2 places

- 8.5. Nombre de portes :

8.5.1. Latérales : 2

8.5.2. Fermetures : de sécurité à deux positions

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres : glaces descendantes à commande manuelle fixée sur portes. Sur demande : commande électrique sur tableau de bord pour porte droite et/ou porte gauche.

- 8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1. Pare brise : verre feuilleté

8.7.2. Vitres latérales : verre trempé

8.7.3. Lunette arrière : sur demande en verre trempé

- 8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité :

8.8.1. Places avant : 2 ceintures 3 points à enrouleur

Option 3^{ème} place : 1 ceinture 2 points avec enrouleur à la place du milieu.

8.9. Dispositif de protection latérale : à poser par le carrossier. La fixation et la position du dispositif devront être constatées après carrossage.

- 8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1. Avant : véhicule non concerné

8.10.2. Arrière : oui, équipement fourni sur demande, ensemble indépendant constitué d'une traverse de section cylindrique ou rectangulaire (rabattable en option) et de deux goussets à monter sous l'extrémité des longerons. La fixation et la position du dispositif devront être constatées après carrossage.

- 8.11. Système anti-projection :

8.11.1. Essieu 1 : véhicule non concerné

8.11.2. Essieux 2, 3 et 4 : véhicule non concerné

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1. Feux de route : 2 sur demande, 2 dans le pare-chocs

- 9.2. Feux de croisement : 2, groupés aux feux de route

- 9.3. Feux de position :

9.3.1. Avant : 2, incorporés aux feux de croisement

9.3.2. Latéraux : 1 combiné aux feux d'encombrement arrière. 3 indépendants par côté pour véhicule de + 6 m de longueur

- 9.4. Feux de position arrière : 2

- 9.5. Indicateur de changement de direction :

9.5.1. Avant : 2, indépendants,

9.5.2. Arrière : 2, groupés avec les feux de position arrière,

9.5.3. Latéraux : 2, indépendants.

- 9.6. Feux stop : 2, groupés avec les feux de position arrière

9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1, combiné avec le feu de position arrière gauche

- 9.8. Dispositifs réfléchissants :

9.8.1. Avant : néant

9.8.2. Arrière : 2, groupés avec les feux de position arrière, E n option 2 indépendants supplémentaires

9.8.3. Latéraux : 4, indépendants groupés aux feux de position latéraux.

- 9.9. Feux de détresse : oui, par fonctionnement simultané des indicateurs de